

Nettoyage

Mon retour au travail !

Une **visite de reprise** auprès du médecin du travail, à la demande de l'employeur est **obligatoire**.

Restauration

Elle permet :

→ d'apprécier l'aptitude médicale de la jeune maman à reprendre son ancien emploi

→ d'évaluer la nécessité d'une adaptation des conditions de travail

→ de faire un point sur le déroulement de votre grossesse

Transformation
matière
plastique

imprimerie

Vous vous interrogez sur votre situation ?

N'hésitez pas,

Faites le point :

**Prenez rendez-vous dès aujourd'hui
avec votre médecin du travail.**

Lunetterie

SANTÉ AU TRAVAIL



RÉGION OYONNAX

305 rue Pierre et Marie Curie – Bellignat
01117 Oyonnax cedex

Tel : 04 74 77 89 21 Fax : 04 74 77 38 28

Site www.sante-travail-oyonnax.fr

Santé
humaine
et animale

Grossesse et travail

Onglerie

Vous souhaitez concevoir un enfant ?

Vous êtes déjà enceinte?

Sérigraphie



**Votre activité professionnelle peut comporter des
risques pour vous et votre enfant.**

Les connaissez-vous ?

Coiffure

Document d'information proposé par votre Comité de Santé au Travail
d'Oyonnax

Octobre 2014

La grossesse est une période où la vulnérabilité est accrue, elle entraîne de nombreux changements de votre organisme (physique, physiologique et psychique).

L'incidence de certaines expositions professionnelles est à prendre en compte afin d'assurer un déroulement de la grossesse compatible avec le travail.

Vous avez :

- des **horaires atypiques** (travail posté, de nuit, irréguliers)
- des **efforts physiques intenses et répétés** (position penchée en avant ou accroupie, bras élevés)
- des **gestes répétitifs**
- des **manutentions** de charge > 5kg
- une **station debout prolongée**

Vous êtes exposée :

- **au bruit** ou aux ultrasons
- à la **chaleur**
- aux **vibrations** (conduite)
- aux **rayonnements ionisants**
- à certains **agents biologiques** (toxoplasmose)

Pensez aux **produits chimiques** que vous utilisez, certains peuvent être toxiques pour la reproduction, ils font partie des substances classées CMR (Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction).

Pour les reconnaître, **repérer les pictogrammes** suivants :

→ Ancien étiquetage



→ Nouvel étiquetage (à partir de 2015)



Ainsi que les **phrases** qui les accompagnent, par ex. :

→ **R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.**

→ **R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.**

→ **H 360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus**

→ **H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus**

Pensez à regarder les conseils d'utilisation et précautions d'emploi indiqués au dos de chaque produit.

Vous pensez être exposée à un ou plusieurs de ces risques ?

Venez rencontrer votre Médecin du Travail dès la connaissance de votre état de grossesse. Il est soumis au secret professionnel, et ne divulguera pas l'information à votre employeur.

Ce rendez-vous au plus tôt permettra :

- D'échanger sur l'impact potentiel de votre travail
- De vous conseiller objectivement
- D'envisager des aménagements de poste, voire de changer d'affectation si besoin.
- De prévoir une prise en charge financière **dans certains cas.** (votre Caisse d'Assurance Maladie pourra alors vous renseigner sur les modalités)

Ces dispositions peuvent n'être nécessaires que temporairement.

Il est tout de même conseillé de faire état de votre grossesse rapidement à votre employeur, afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires, notamment en termes de prévention des risques, en lien avec l'avis du Médecin du Travail.